

Expertise écologique sur la commune de Saint-Romain-Lachalm (43)

Écologia conseils
610, route du Bussin
38780 Eyzin Pinet

Dans le cadre de la révision de son PLU, la **commune de Saint-Romain-Lachalm** a sollicité **Ecologia conseils** afin de réaliser un diagnostic écologique des projets de zones AU dans le but d'améliorer l'évaluation environnementale et notamment de préciser la localisation des zones humides.

1 Méthodologie

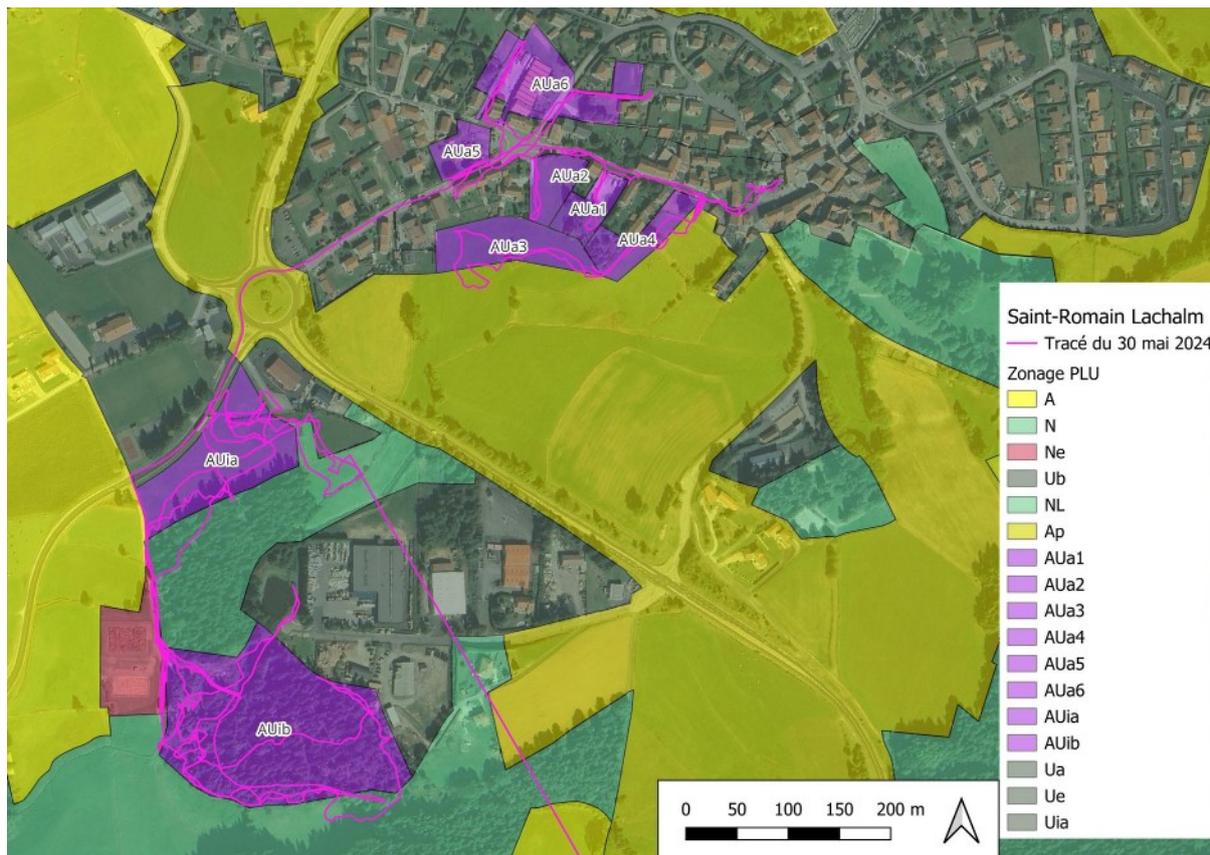
1.1 Générale

Cette expertise s'est déroulée le 30 mai 2024. Ce mois a été caractérisé par une météo assez variable, avec de nombreux épisodes pluvieux. La journée a été plutôt ensoleillée avec des passages nuageux, peu de vent, pas de pluie. Les conditions météorologiques ont été plutôt favorables.

La visite avait pour objectif de compléter un premier passage réalisé en juin 2022 par Julien Dallemagne (JD Urbanisme) et Tania Villy (Ecotopics). Ce passage avait pour but de compléter l'expertise écologique et de mieux définir les contours des zones humides présentes sur et à proximité des zones à urbaniser (AU).

Pour cela, les zones AU envisagées et leurs abords immédiats (bande d'environ 50 m) ont été parcourues à pied avec GPS et paire de jumelles. La carte suivante représente les traces enregistrées par le GPS. Les zones AUa7 et AUic ont bien été visitées, mais sans la trace GPS active.

Durant la visite, les différentes espèces d'oiseaux et de plantes ont été notées sur carte et par type d'habitat. En fonction des relevés effectués et à l'aide de différents documents du Conservatoire Botanique National du Massif Central, les différents milieux ont été rattachés, autant que possible, à des habitats naturels.



Localisation des traces GPS du 30 mai 2024.

1.2 Zones humides

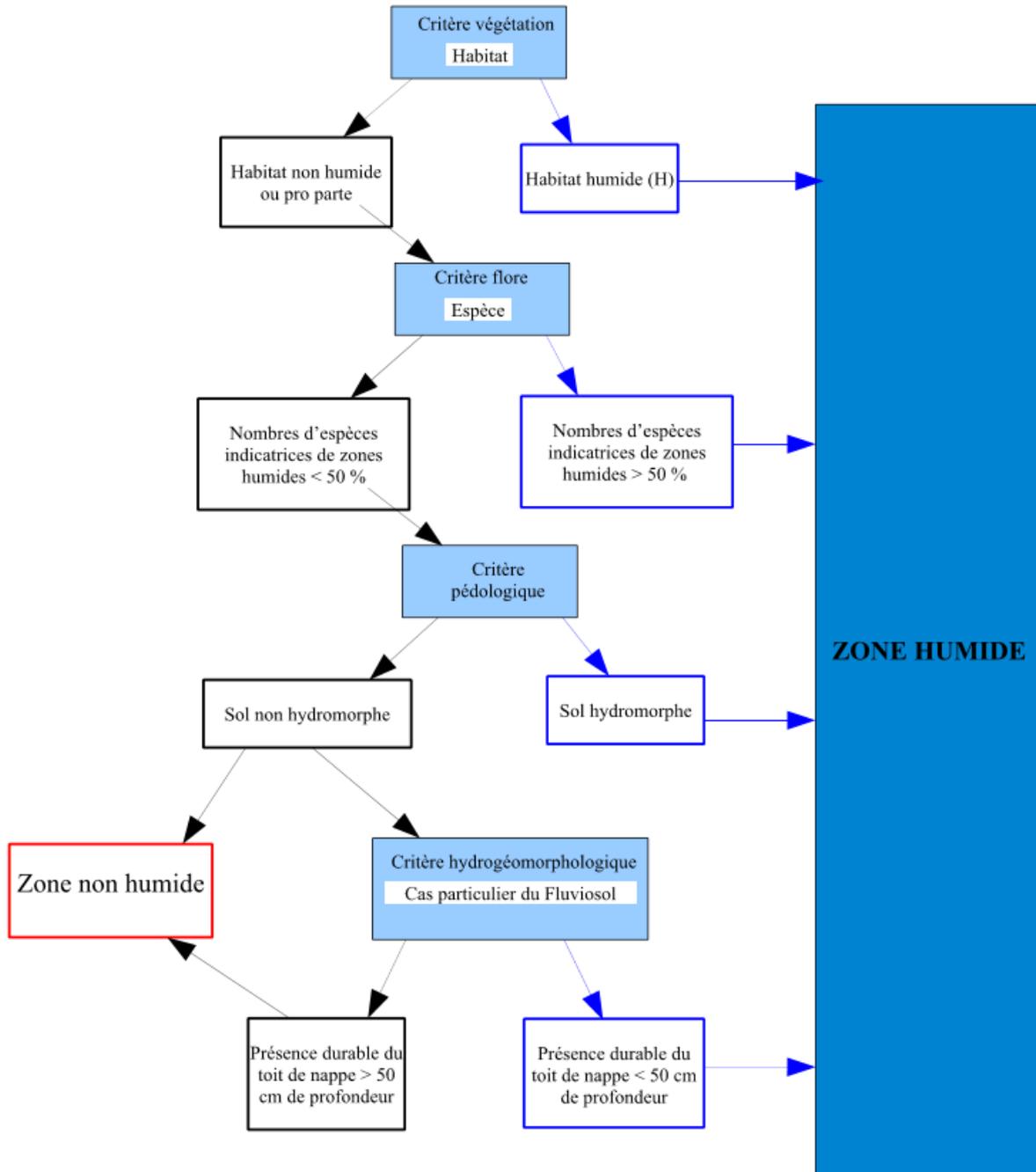
La délimitation des zones humides a été effectuée uniquement avec les critères habitats et floristiques.

Pour le critère « habitats », des relevés floristiques ont été effectués sur chaque zone en notant les espèces dominantes et les espèces compagnes. Avec le catalogue des végétations agropastorales du Massif-central (CBN MC, 2021) et le catalogue des végétations forestières du Massif-central (CBN MC, 2023), les différents habitats ont été rattachés autant que possible aux végétations décrites dans ces deux catalogues. Bien que le rattachement d'un habitat à une association végétale nécessite des relevés plus précis et une analyse phytosociologique plus développée, cette affiliation des végétations observées permet une description plus détaillée du type de végétation présente et une relation plus fine avec les niveaux d'humidité que le critère floristique, qui ne permet de détecter des zones humides que quand celles-ci sont très humides. Pour cette raison, le critère floristique n'a pas été utilisé.

Malgré cela, l'identification des habitats ne permet pas de définir réglementairement les zones humides. D'après l'arrêté du 28 juin 2008, pour de nombreux habitats, soit le fait d'être zone humide n'est pas défini, soit il est imprécis, l'habitat pouvant être en partie en zone humide ou non (p. soit *pro parte*). Selon le logigramme d'identification des zones humides, l'identification précise des zones humides nécessite alors l'utilisation du critère pédologique et la réalisation de sondages pédologiques qui n'ont pas été effectués durant cette expertise.

Les zones humides ont finalement été présentées selon une probabilité de présence de zone humide en fonction des habitats identifiés, de la topologie, de la présence de suintements et de la relation avec des zones humides environnantes.





Logigramme d'identification d'une zone humide réglementaire
(DREAL Champagne-Ardennes, 2015)



2 Résultats

2.1 Présentation du site

La commune de Saint-Romain-Lachalm est située au nord-est du département de la Haute-Loire, à une altitude comprise entre 757 m et 1008 m. Localisée à l'est du plateau du Velay, le sous-sol est granitique. Commune rurale, l'occupation du sol se divise entre prairies, cultures et forêt.

2.2 Parcelles AUa1 AUa2 AUa3 AUa4

Situées dans la marge sud du bourg de Saint-Romain-Lachalm, ces 4 parcelles sont contiguës :

- AUa1 est occupée dans sa partie nord par le parking d'un hôtel et dans sa partie sud par des espaces prairiaux entourés de haies vives ;
- AUa2 est occupée par une prairie pâturée par des chevaux ;
- AUa3 est une vaste prairie de fauche ;
- AUa4 est occupée dans sa partie est par une prairie et un potager, dans sa partie sud-ouest par un jardin abandonné et embroussaillé.

2.2.1 Occupation du sol 2024

2.2.1.1 AUa1 :

La zone est occupée en grande partie par un parking où se développe une végétation éparse et rudérale.

Au sud du parking, poussent des arbres plantés puis une petite prairie mésohygrophile, avec quelques espèces indicatrices d'humidité comme le Lychnis fleur de coucou, la Cardamine des prés ou le Myosotis des marais. Leur recouvrement est assez faible, indiquant une humidité temporaire liée à un léger bas-fond ou l'eau pouvant être retenue par la haie qui clot la parcelle.

La partie est de la zone est la continuité de la prairie pâturée de la zone AUa2.

2.2.1.2 AUa2 :

La zone est une parcelle de prairie pâturée par des chevaux.

La partie la plus au nord, est plus eutrophe avec des orties, de la Grande chélidoine, du Gaillet aparine, les 5 tilleuls qui bordent la route font de l'ombre et favorise la présence plus continue des animaux au repos.

La partie nord-est est légèrement surélevée ce qui lui confère un caractère un peu plus mésophile avec des marguerites.

La partie sud-ouest est au même niveau topographique que la prairie plus au sud. Il s'agit d'une prairie pâturée à Crételle, Flouve et Renoncule acre.

2.2.1.3 AUa3

Cette zone fait partie d'une vaste prairie de fauche dominée par le Vulpin des prés et la Renoncule acre, avec également de la Houlque, Crételle, la Fétuque faux-roseau, le Brome mou comme graminées et des espèces plus basses comme le Trèfle des prés, la Bugle rampante... Dans sa partie ouest, la prairie est plus eutrophe et un peu moins fraîche avec la présence de Berce spondyle, Salsifis des prés, Marguerite, Knautie, Dactyle aggloméré...

La prairie est en pente douce vers le sud et est traversée à un peu plus de 50 m au sud de la limite de la zone par un ruisseau dans un fossé. Quelques plantes des milieux humides se situent dans un petit bas-fond dans la partie ouest, juste au sud de la zone étudiée. La présence d'espèces comme la Scorsonère humble, la Renouée bistorte ou de l'Œnanthe à feuille de peucedan indique la présence d'humidité mais leur recouvrement est faible et s'inscrit comme une variation de la prairie principale. Toutes ces espèces ont été notées en dehors de la zone d'étude. Un gros peuplier noir marque la limite sud de la zone.





Grande prairie de fauche de la zone AUa3

2.2.1.4 AUa4

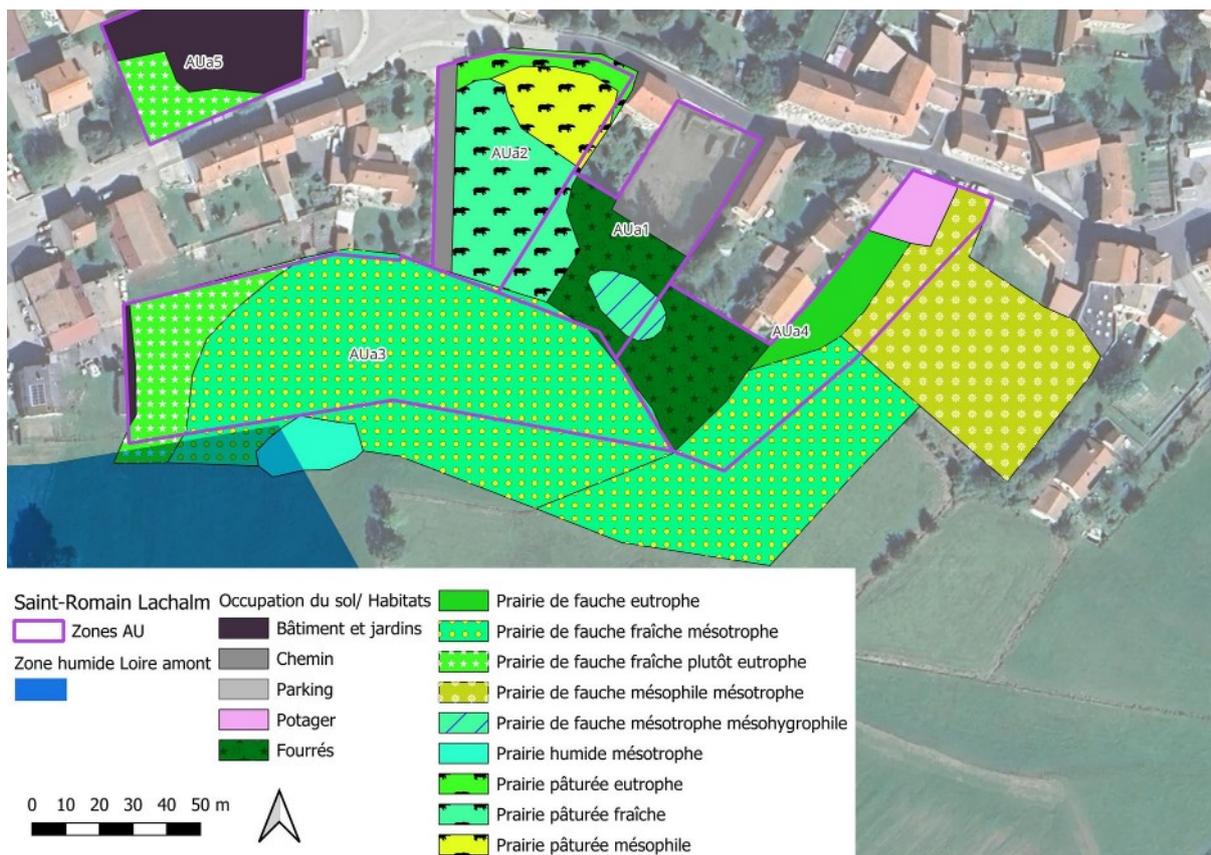
Occupant la partie est de la zone, cette parcelle est en partie occupée au sud par un verger abandonné en cours d'embroussaillage. La bande à l'est est composée au nord par un potager puis vers le sud d'une prairie eutrophe avec des plages d'orties. Plus à l'est encore, les prairies contiguës sont relativement mésophiles avec une forte présence d'Houlque mais aussi de Fromental, d'Avoine dorée, de Canche flexueuse et des fleurs comme la Knautie, la Marguerite, la Renoncule acre. La limite de la zone est marquée par un vieux frêne.

En limite des constructions, un fossé recueille les eaux pluviales et s'écoule vers le sud puis le sud-ouest. En rejoignant les prairies, quelques espèces de milieu humides s'y développent comme la Cirse des marais, le Lychnis à fleur de coucou, le Jonc à feuilles aiguës...



Vergers abandonnés et prairie eutrophe de la zone AUa4





Occupation du sol des zones AUa1 à AUa4 relevée en mai 2024

2.2.2 Présence zone humide

	Code Biotope	ZH Arrêté 28/06/08	Code PVF	ZH Arrêté 28/06/08	Potentialité présence ZH
Prairie de fauche éutrophe	38.23	p.	6.0.1.0.1	p.	Faible
Prairie de fauche fraîche mésotrophe	38.23	p.	6.0.1.0.1.2	H.	Forte
Prairie de fauche plutôt éutrophe	38.23	p.	6.0.1.0.1	p.	Moyenne
Prairie de fauche mésophile mésotrophe	38.23	p.	6.0.1.0.2	p.	Très faible
Prairie de fauche mésotrophe mésohygrophyle	37.22	H.	6.0.1.0.1.2	H.	Très forte
Prairie humide mésotrophe	37.21	H.	3.01	H.	Oui
Prairie pâturée éutrophe	87.2	p.	7.0.1.0.1.1	p.	Faible
Prairie pâturée mésotrophe	38.11	p.	6.0.2.0.1	p.	Très faible
Prairie pâturée mésophile	38.11	p.	6.0.2.0.1	P.	Moyenne

D'après les habitats présents, la végétation relevée et la topologie, seules les prairies mésophiles ne présentent qu'un très faible risque de comporter des zones humides. Un gradient nord-sud apparaît allant de milieux relativement secs à milieux assez humides. Les critères floristiques (dominance d'espèces caractéristiques des zones humides) ne permettent pas de confirmer la présence de zones humides. Les prairies fraîches de fauche ne comprennent pas d'espèces caractéristiques des zones humides mais la dominance du Vulpin des prés et de la



Renoncule acre constatée peut rattacher cet habitat aux Prairies fauchées fraîches à Vulpin des prés et Fromental élevé (*Alopecuro pratensis-Arrhenatheretum elatioris*), inclus dans le *Colchico autumnalis-Arrhenatherenion elatioris*, végétation classée humide dans l'Arrêté du 28 juin 2008. Ces prairies se développent sur des sols épais à engorgement hivernal. Ainsi, au printemps, les traces d'humidité du sol peuvent avoir disparu en surface, mais persister dans le sol sous la forme de traces d'oxydo-réduction. Cette zone peut-être toute, partie ou pas en zone humide, seuls des sondages pédologiques permettront de le statuer.

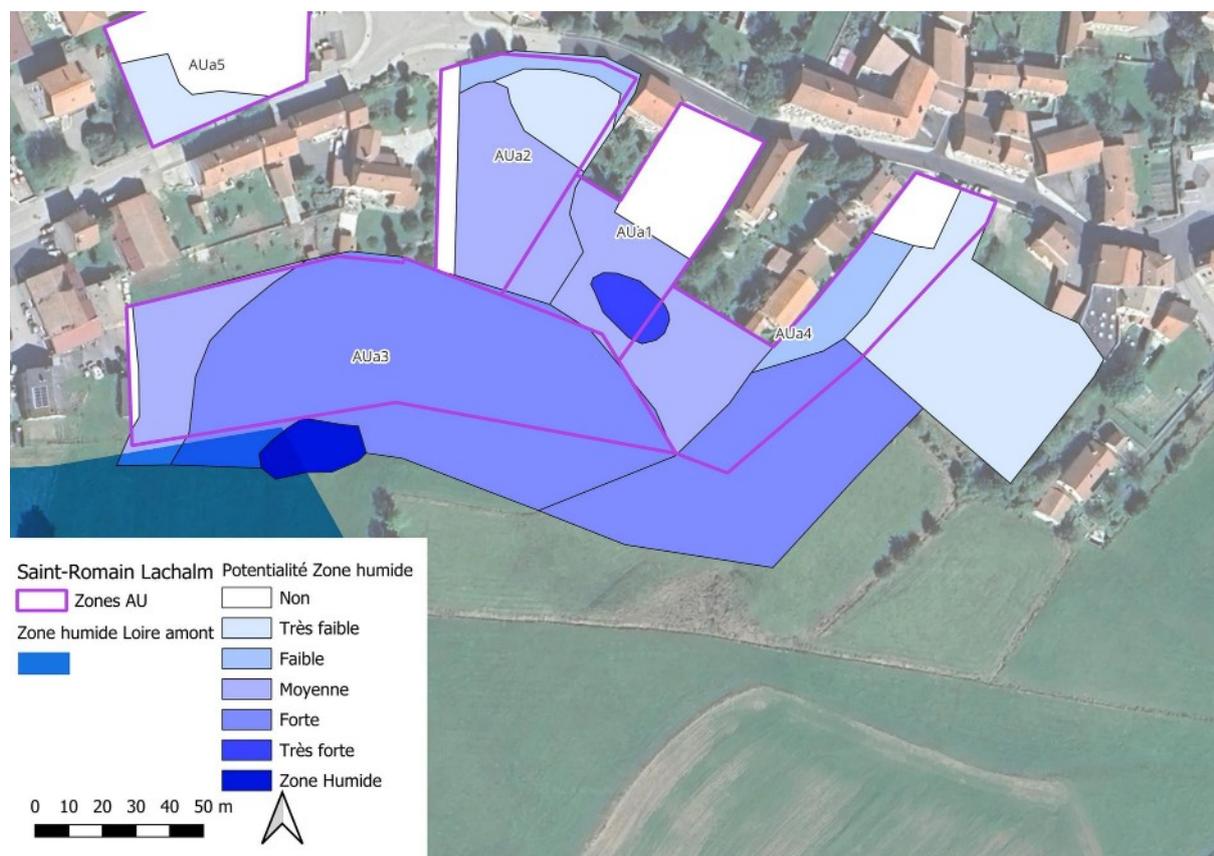
Les prairies humides à Cenanthe à feuilles de Peucedan et Scorzonère humble peuvent être affiliées aux Prairies mésohygrophiles acidoclinophiles à Jonc à fleurs aiguës et Crételle à crêtes (*Junco acutiflori – Cynosuretum cristati*) lui-même inclus dans le *Ranunculo repentis – Cynosurion cristati* inclus dans les *Agrostietea stolonifera*, végétation classée humide dans l'Arrêté du 28 juin 2008.

Les prairies mésohygrophiles sous le parking de l'hôtel sont assez proches des Prairies fauchées fraîches collinéennes à Colchique d'automne et Fétuque des prés (*Colchico autumnalis -Festuco pratensis*) inclus dans le *Colchico pratensis-Arrhenatherenion elatioris*, végétation classée humide dans l'Arrêté du 28 juin 2008. Un sondage pédologique permettra de savoir si cette zone est vraiment en zone humide ou si l'humidité constatée en surface n'est que temporaire.

Les prairies de fauche plutôt eutrophe à Houlque, Fromental, Berce sphondyle, Knautie des champs, Raygrass anglais... peuvent être rattachées aux Prairies fauchées collinéennes eutrophiles à Berce sphondyle et Brome mou (*Heracleo sphondylii-Brometum hordeacei*), inclus dans l'*Arrhenatherenion elatioris*, considéré comme zone humide pro-parte dans l'Arrêté du 28 juin 2008. Cela signifie que des sondages pédologiques doivent être effectués pour définir la présence ou l'absence de zone humide.

Les relevés floristiques et des habitats ne permettent pas de délimiter précisément les zones humides sur ces zones à urbaniser et des sondages pédologiques sont nécessaires.

La carte suivante présente les potentialités de présence de zones humides au sein des unités de végétations relevées.



Potentialité de présence de zones humides sur les zones AUa1 à AUa4

2.2.3 Préconisations liées aux zones humides

La délimitation exacte des zones humides reste à finaliser.

Cependant, outre les potentiels impacts directs dus à l'urbanisation, l'impact indirect de l'urbanisation peut être encore supérieur en modifiant le régime hydrique des zones humides restantes à l'aval de la zone à urbaniser. L'alimentation de ces zones humides de fond de vallon doit être préservée en maintenant les eaux pluviales dans ce bassin versant et en les redirigeant de manière douce et diffuse depuis les zones urbanisées et imperméabilisées vers les milieux naturels à l'aide de fossés ou de noues d'infiltration avec redents permettant de limiter les écoulements, infiltrer les eaux qui s'écouleront en subsurface, adoucir le régime des débits... Les techniques permettant de réduire les surfaces imperméabilisées devront également être mises en œuvre comme la généralisation des stationnements drainants. La séparation des eaux pluviales et domestiques devra être stricte afin, encore une fois, que les eaux pluviales ne sortent pas du bassin versant local.

2.3 Parcelles AUa5 AUa6

Ces deux zones sont situées dans le bourg et sont majoritairement occupées par des jardins, des potagers et des habitations.

2.3.1 Occupation du sol 2024

2.3.1.1 AUa5

Cette petite parcelle est dans sa majeure partie (côté nord-est) composée d'un bâtiment et d'un potager. Toutefois dans sa partie sud-ouest, une petite prairie, type prairie de fauche plutôt eutrophe, à Fromental et Dactyle aggloméré se développe, avec 3 gros frênes le long de la route et un autre en limite de parcelle ouest.



Prairie et frênes du bord de route de la zone AUa5

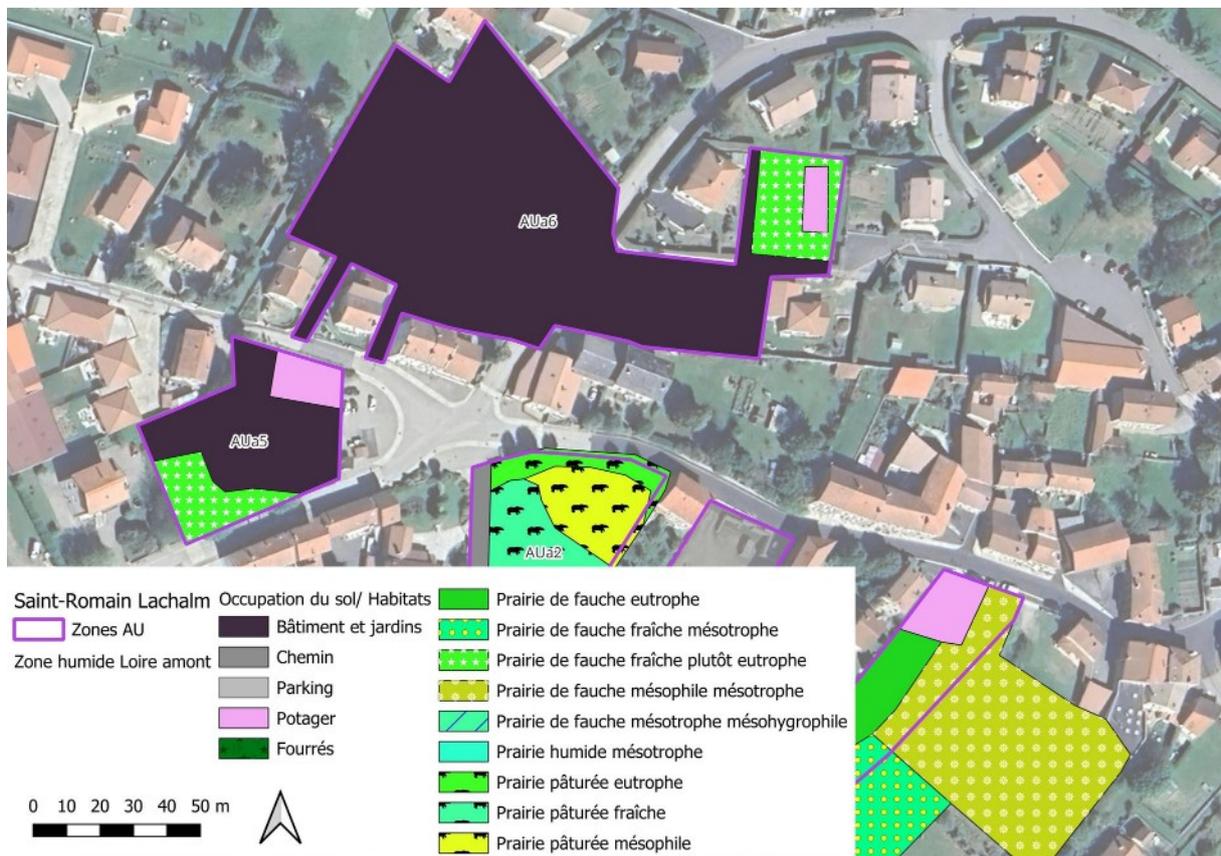
2.3.1.2 AUa6

Cette zone relativement vaste est uniquement composée de bâtiments, de pelouses et de potagers. Une petite zone de prairie plutôt eutrophe entourant un potager et entourée d'une haie de thuya se situe dans sa partie nord-est. La présence d'arbres haut-jet, d'arbres fruitiers, d'arbustes, de pelouses tondues, de vieux bâtiments rend le milieu très favorable aux espèces d'oiseaux du bocage et des parcs et jardins. Ainsi, ont été observés sur cette zone le Rougequeue à front blanc, le Rougequeue noir, le Serin cini, le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe, la Linote mélodieuse, la Mésange charbonnière, le Pinson des arbres, le Merle noir et le Moineau domestique.





Jardins de la zone AUa6

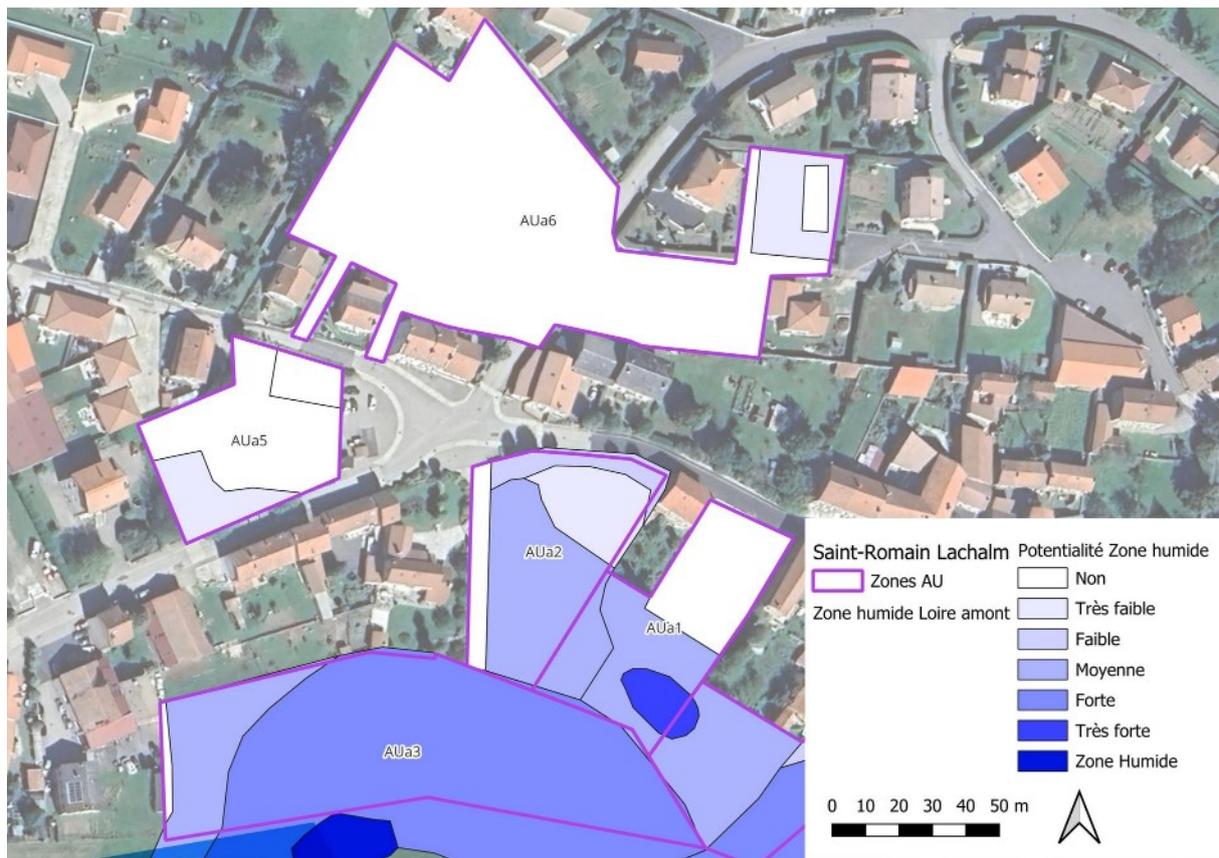


Occupation du sol des zones AUa5 et AUa6 relevée en mai 2024

2.3.2 Présence zone humide

Aucune zone humide n'a été relevée sur ces zones. Aucun signe de présence de zone humide n'émane des relevés effectués, la potentialité de présence de zone humide est globalement très faible à nulle.





Potentialité de présence de zones humides sur les zones AUa5 et AUa6

2.3.3 Préconisations

Il s'agit de maintenir la diversité des milieux offerts en interdisant les haies monospécifiques taillées, qui, certes, peuvent offrir des sites de nidification, mais homogénéisent les milieux et diminuent l'offre en insectes. La présence d'arbres, de fruitiers, d'espaces non tondu régulièrement sont à privilégier. Les essences indigènes pour les arbres et les haies sont à privilégier : ces essences abritent un important cortège d'insectes qui y sont liées, s'y régulent (présences de parasites et parasitoïdes associés), nourrissent les oiseaux, offrent fleurs et fruits à la faune locale. Ces fonctions ne sont pas remplies par les variétés horticoles ou introduites.

2.4 Parcelle AUa7

Cette petite zone est située au sud-ouest du bourg dans le hameau de Lautat.

2.4.1 Occupation du sol 2024

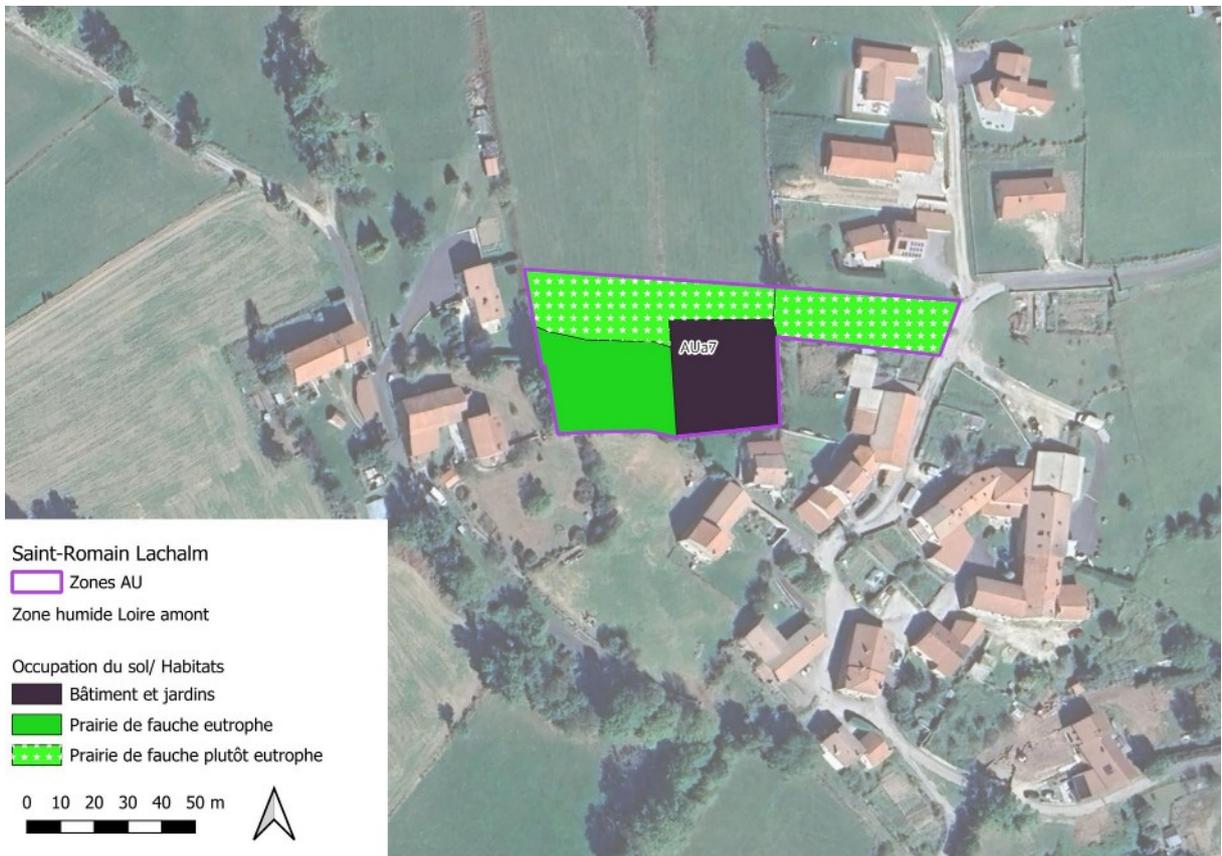
L'ensemble de la zone est occupée par des prairies eutrophes à très eutrophes. Une bande au nord est constituée de prairies de fauche à fromental élevé. Une partie au sud-ouest est couverte de Berce sphondyle indiquant un niveau d'eutrophie élevée, la part des graminées étant assez restreinte.

Un beau frêne sépare la bande est de la zone ouest.





Prairie eutrophe de la zone AUa7



Occupation du sol des zones AUa7 relevée en mai 2024

2.4.2 Présence zone humide

	Code Biotope	ZH Arrêté 28/06/08	Code PVF	ZH Arrêté 28/06/08	Potentialité présence ZH
Prairie de fauche eutrophe	38.23	p.	6.0.1.0.1	p.	Très faible
Prairie de fauche plutôt eutrophe	38.23	p.	6.0.1.0.1	p.	Très faible

D'un point de vue des habitats, ces prairies fauche plutôt eutrophe à Houlque, Fromental, Berce sphondyle, Knautie des champs, Raygrass anglais... peuvent être rattachées aux Prairies fauchées collinéennes eutrophiles à Berce sphondyle et Brome mou (*Heracleo sphondylii-Brometum hordeacei*), inclus dans l'*Arrhenathererion elatioris*, considéré comme zone humide pro-parte dans l'Arrêté du 28 juin 2008. Cela signifie que des sondages pédologiques devraient être effectués pour définir la présence ou l'absence de zone humide. En l'absence de zones humides avérées aux abords, d'un contexte topographique favorable aux zones humides, il apparaît très peu probables que des sondages pédologiques mettent en évidence la présence de zone humide.



Potentialité de présence de zones humides sur la zone AUa7

2.5 Parcelle AUia

Cette zone est située au sud du bourg ; elle occupe la tête de bassin d'un petit ruisseau qui s'écoule vers le sud et traverse la zone AUib. Elle est couverte de prairies naturelles.

2.5.1 Occupation du sol 2024

Cette zone est située en bordure de la route département RD 45. Elle est principalement couverte par une prairie de fauche mésotrophe dominée par la Houlque laineuse et le Fromental avec la présence de Flouve, Ray-grass anglais, Crételle... agrémentée des fleurs de Liondent hispide, Knautie, Raiponce en épi... La partie proche du

boisement est blanche de Cerfeuil des bois et de Berce spondyle, signe d'un niveau de trophie plus élevée.

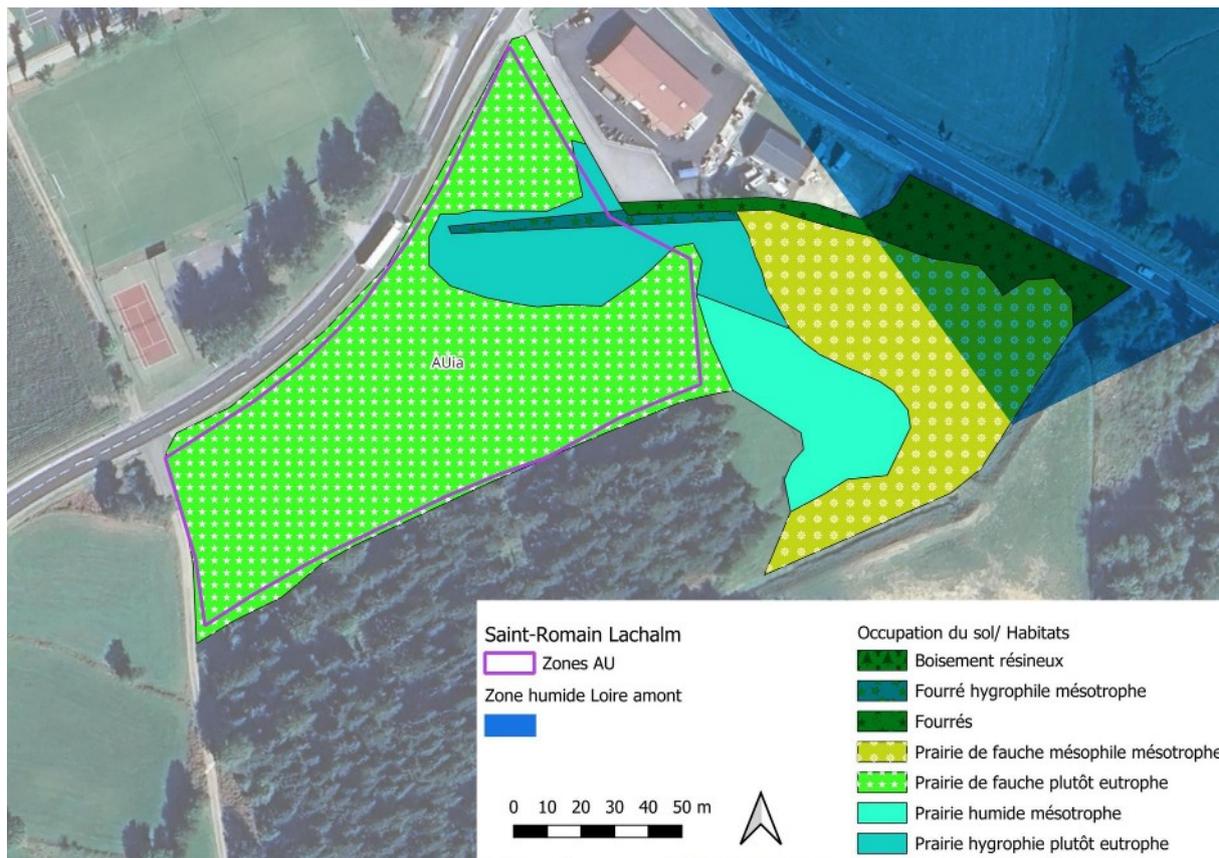
Dans sa partie est, une zone humide se développe, d'abord autour d'un fossé orienté ouest-est, puis en bordure d'un ruisseau descendant vers le sud. En se rapprochant de la route, la limite de la zone humide devient plus floue, la densité de Lychnis à fleur de coucou et de Renoncule acre diminue et il devient difficile d'établir une limite basée sur la végétation. En bordure nord du fossé, la limite est nette, la frange bordant le fossé est étroite. Au sud du fossé, la zone humide s'élargit, devient presque marécageuse mais relativement eutrophe avec la présence du Populage des marais, du Lotier pédonculé, de la Cardamine des prés, de l'Oenanthe à feuille de peucedan, de la Laîche patte-de-Lièvre...

La prairie située à l'est de la zone est intéressante car assez pauvre en nutriments. On y trouve le Petit Rhinanthé, le Cerfeuil des Alpes, la Petite pimprenelle, la Knautie d'Auvergne... La zone humide qui descend vers le ruisseau est tout aussi intéressante avec une forte densité de Scorsonère humble et de nombreux pieds d'Orchis tacheté et d'Orchis morio. On notera également la présence du Nard raide, du Cirse des marais, du Lychnis à fleur de coucou, du Lotus pédonculé.



Prairie humide à Orchis tacheté à l'est de la zone AUia





Occupation du sol de la zone AUia relevée en mai 2024

2.5.2 Présence zone humide

	Code Biotope	ZH Arrêté 28/06/08	Code PVF	ZH Arrêté 28/06/08	Potentialité présence ZH
Prairie de fauche plutôt eutrophe	38.23	p.	6.0.1.0.1	p.	Moyenne
Prairie de fauche mésophile mésotrophe	38.23	p.	6.0.1.0.2	p.	Très faible
Prairie de fauche hygrophile plutôt eutrophe	37.22	H.	3.01	H.	Zone humide
Prairie humide mésotrophe	37.21	H.	3.01	H.	Zone humide
Fourrés hygrophiles	31.8	p.			Zone humide
Fourrés	31.8	p.			Moyenne

La Prairie de fauche hygrophile plutôt eutrophe, riche en Houlque laineuse, avec la présence de Populage des marais, Cirse palustre, Lotier pédonculé, Cardamine des prés peut être rattachée aux Prairies hygrophiles aciphiles à Renoncule rampante et Jonc à fleurs aiguës (*Ranunculo repentis-Juncetum acutiflori*) lui-même inclus dans le *Ranunculo repentis – Cynosurion cristati* inclus dans les *Agrostietea stolonifera*, végétation classée humide dans l'Arrêté du 28 juin 2008.

Les prairies de fauche plutôt eutrophe à Houlque, Fromental, Berce sphondyle, Knautie des champs, Raygrass anglais... peuvent être rattachées aux Prairies fauchées collinéennes eutrophiles à Berce sphondyle et Brome mou (*Heracleo sphondylii-Brometum hordeacei*), inclus dans l'*Arrhenathererion elatioris*, considéré comme zone humide pro-parte dans l'Arrêté du 28 juin 2008. Cela signifie que des sondages pédologiques doivent être



effectués pour définir la limite avec la zone humide adjacente.

Les fourrés de la zone n'ont pas fait l'objet de relevés permettant de les rattacher à des habitats primaires. Ceux présents au sein de la zone humide sont classés comme des fourrés hygrophiles et donc comme des zones humides, ceux présents en limite nord-est de la zone étudiée sont considérés comme mésophiles.

Si la délimitation entre les prairies de fauches hygrophiles et les prairies eutrophes sont plutôt nettes au sud de la zone humide, à l'ouest, la délimitation est beaucoup plus floue et nécessiterait la réalisation de sondages pédologiques afin de délimiter précisément la zone humide.



Potentialité de présence de zones humides sur la zone AUia

2.6 Parcelle AUib

Il s'agit de la plus vaste zone à urbaniser projetée de la commune avec une surface de presque 3 ha. Cette zone est située au sud du bourg, elle est au sud de la zone AUia précédente. Avant l'exploitation des boisements, elle était principalement couverte de bois de résineux.

2.6.1 Occupation du sol 2024

La zone est située en bas de versant, elle est traversée à l'ouest par un petit ruisseau qui prend naissance dans la zone précédente Auia, et elle est également longée par un autre ruisseau qui définit sa limite sud. Un léger vallon délimite la zone au nord-est et rejoint le ruisseau du sud à la pointe sud-est. Ainsi, au nord du terrain, la pente est faible, puis s'accroît vers le sud et redevient presque nulle au niveau du ruisseau au sud.

La majeure partie de la zone était couverte par un boisement de résineux (sapin, épicéa), complété par une plantation de mélèze ; l'ensemble du boisement a été coupé durant l'hiver 2023-24. Sur cette zone très peu d'espèces sont présentes : Grand Conopode, Véronique officinale, Gaillet des rochers sont les rares espèces observées, les boisements de résineux laissant peu de lumière aux espèces de sous-bois et les travaux forestiers ayant endommagé le sous-bois restant. Au sud de cette zone, en bordure du ruisseau, la zone est presque plane, comme en rive gauche du ruisseau. Toutefois, si la rive gauche est recouverte par une belle prairie humide ou Cerfeuil des Alpes et Narcisses des poètes s'épanouissent, en rive droite, les boisements ont empêché le développement de toute flore herbacée et seules quelques petites poches de mégaphorbiaie humide se développent le long du ruisseau. En raison de la topographie, il est probable que tout le fond du vallon devrait

abriter en rive droite une zone humide similaire à celle présente en rive gauche.

À l'ouest, la zone est assez perturbée. Le chemin d'accès a permis le dépôt de remblais. Le petit ruisseau qui descend du nord, d'abord encaissé voit le fond du vallon s'élargir et son lit s'étaler et zigzaguer. Dans les ornières sur la piste d'exploitation du boisement, deux espèces de tritons ont été observées : Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) et Triton alpestre (*Ichtyosaura alpestris*). D'abord restreinte aux berges du ruisseau, la zone humide s'élargit, s'enrichissant de zones de suintements en rive droite, couvertes par une prairie à molinie formant des touradons. Cette zone a subi des tentatives d'assèchements, des fossés de drainage sont encore présents. Plus à l'aval, la zone devient marécageuse avec le développement d'une mégaphorbiaie à Cirse des marais et Angélique sylvestre.



Mégaphorbiaie à Angélique sylvestre et Cirse des marais de la zone AUib

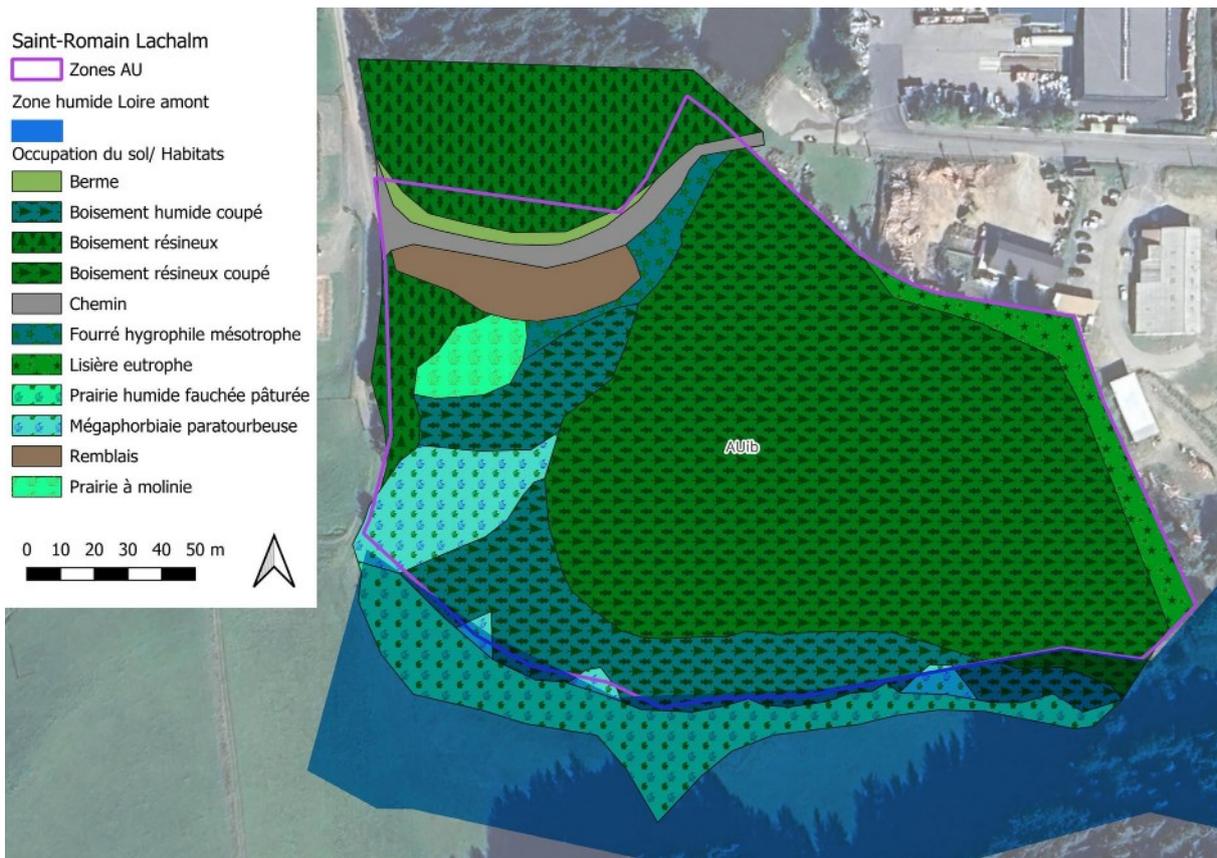


Triton alpestre et Boisement exploité



Zone AUib à gauche et prairie humide à droite





Occupation du sol de la zone AUib relevée en mai 2024

2.6.2 Présence zone humide

	Code Biotope	ZH Arrêté 28/06/08	Code PVF	ZH Arrêté 28/06/08	Potentialité présence ZH
Berne	-	-	-	-	Très faible
Boisement humide coupé	-	-	-	-	Très forte
Boisement résineux	-	-	-	-	Très faible
Boisement résineux coupé	-	-	-	-	Faible
Chemin	-	-	-	-	Non
Fourrés hygrophiles mésotrophes	37.1	H.	-	-	Zone humide
Lisière eutrophe	-	-	-	-	Moyenne
Prairie humide fauchée pâturée	37.21	H.			Zone humide
Mégaphorbaie paratourbeuse	37.1	H.			Zone humide
Remblais	-	-			Non
Prairie à touradons	37.21	H.			Zone humide

Les boisements coupés n'ont pas été affectés à un type de végétation. Issus de plantations assez récentes pour les mélèzes, plus anciennes pour les épicéas et les sapins, ces boisements venant d'être coupés, aucune végétation herbacée n'était présente. L'affectation en boisement humide ou non dépend de la position topographique de la

zone :

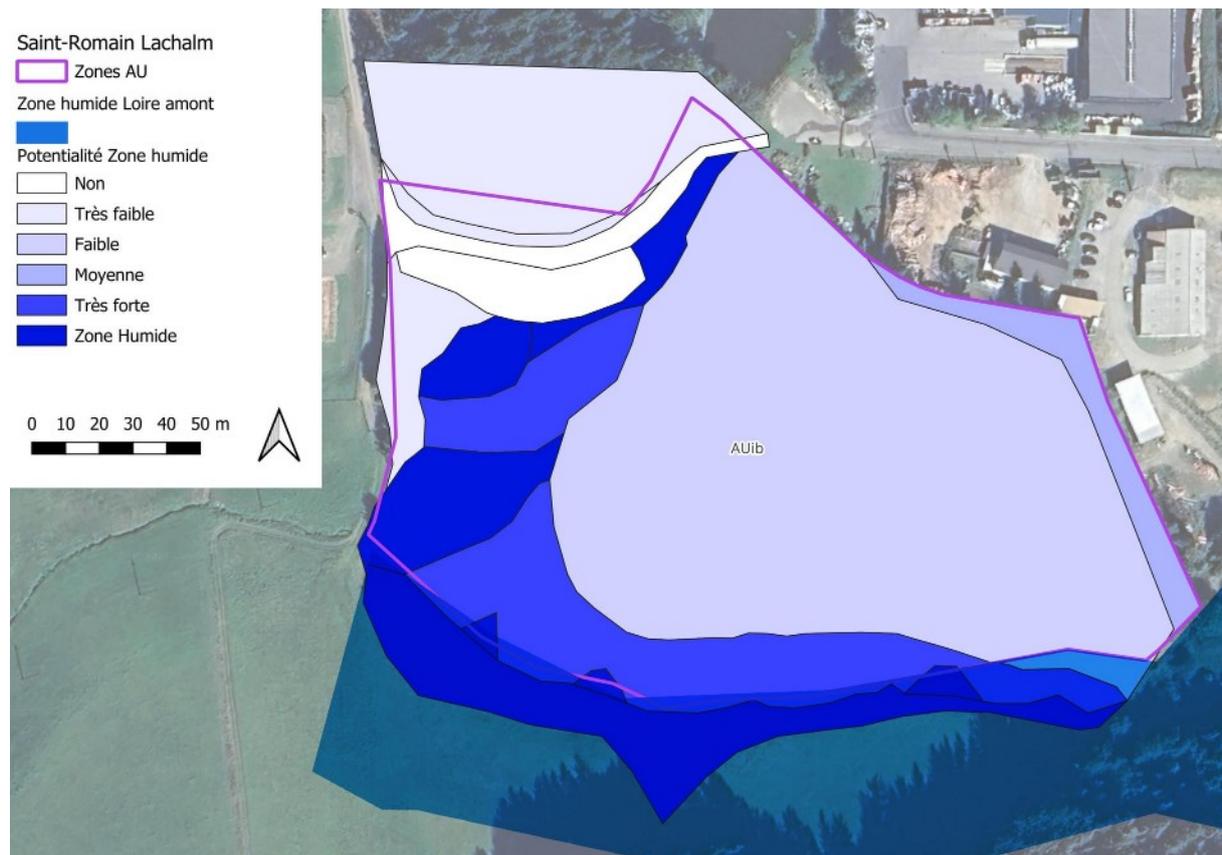
- sur la partie centrale, sur le dôme et en pente, le risque de présence de zone humide est faible à très faible. Aucun suintement ni écoulement ne laisse penser à la présence de zone humide.
- sur la partie ouest et sud, au fond des vallons, la présence de zone humide est très forte en relation avec les autres zones humides présentes dans le vallon à l'ouest, ou sur la rive gauche du ruisseau au sud. La délimitation de la zone humide s'est faite en passant en pied de pente avec le GPS.

La bande bordant le boisement au nord-est n'a pas non plus été affecté à un type de végétation. Là encore, la coupe et le chantier d'exploitation ont éliminé la quasi-totalité de la végétation herbacée qui semblait déjà fortement perturbée par les activités de la ZAC limitrophe. Le petit talweg qui borde le boisement et descend vers le sud-est permet d'envisager des risques moyens de présence de zone humide en lien avec le vallon au sud.

La prairie à touradons et la mégaphorbiaie à Angélique sylvestre et *Cirsium palustre* n'ont pas été rattachées à des associations phytosociologiques. Le caractère humide de ces formations est évident, tous les critères (habitats, flore, pédologie) sont remplis pour caractériser ces zones comme humides.

À l'amont de ce petit vallon, les bords du ruisseau sont occupés par des mégaphorbiaies eutrophes à orties et liseron des haies mêlées de saules, ces milieux ont été classés comme humides

Si la végétation et les habitats ne permettent pas de clairement délimiter les zones humides de cette zone à urbaniser, la présence de zones humides claires et la topographie des lieux permettent de proposer une délimitation assez solide qui ne devrait pas nécessiter de sondages pédologiques ou seulement ponctuellement : talweg nord-est par exemple ou vérification sur un transect dans le vallon sud.



Potentialité de présence de zones humides sur la zone AUib

2.7 Parcelle AUic

La zone est située au-dessus de la route départementale RD 23, entre la route et le site industriel de Leygatech, à environ 3 km au sud-est du bourg.



2.7.1 Occupation du sol 2024

La parcelle est occupée par un gradient de pelouses, prairies maigres et de fauche.

Au nord, un carré est composé de pelouses dégradées, en cours de colonisation par le Cytise à balais. La partie la plus au nord est plus pentue, des rochers affleurent et la pelouse est la plus présente. Au sud du carré, la transition vers les prairies s'effectue, l'envahissement par le Cytise à balais est plus prégnant. L'ensemble a été pâturé récemment par des chevaux et il est difficile d'établir le type de végétation présente.

Du côté de la route se développe une prairie plutôt maigre à flouve et Trèfle douteux. La Luzule champêtre, le Petit Rhinanthé, le Grand conopode sont également présents dans cette prairie plutôt basse.

Dans la partie sud-est, les sols deviennent un peu plus profonds et la prairie gagne en densité et hauteur. Des espèces mésotrophes à eutrophes gagnent le cortège comme le Dactyle aggloméré, le Fromental, La Berce sphondyle ou la Knautie d'Auvergne.



Occupation du sol de la zone AUic relevée en mai 2024

2.7.2 Présence zone humide

	Code Biotope	ZH Arrêté 28/06/08	Code PVF	ZH Arrêté 28/06/08	Potentialité présence ZH
Prairie de fauche mésophile mésotrophe	38.23	p.	6.0.1.0.2	p.	Très faible
Prairie maigre en cours d'embroussaillage	34.34	-	26.0.2	p.	Très faible
Prairie maigre mésophile	38.21	p.	6.0.2.0.1	p.	Très faible

Les différentes prairies présentes sur cette parcelles relèvent de la transition entre les pelouses et les prairies de fauche mésophiles. Aucune espèce de milieu humide n'est présente. Le sol est peu profond surtout dans sa partie



ouest et nord où les rochers sont affleurants. La topographie en pente, l'absence de talweg de suintement et d'écoulement surfaciques plaident pour l'absence de zone humide sur cette parcelle.



Potentialité de présence de zones humides sur la zone AUic